

## Compte rendu du conseil municipal du 15 juin 2018.

Présents : Bernard Cotte, Edmond Crouzet, David Genest, Alain Debard, Catherine Cachard, Gilbert Ruel, Patrick Roux, Lucien Roux, Charlie Robert, Marianne Mermet-Bouvier.

Absents excusés : Marylène Nougier, Vanessa Ferrier, Lise Russier, Chantal Russier.

Secrétaire de séance : M Mermet-Bouvier.

**Jurés d'assises 2018.** Ont été désignés par tirage au sort : Guilhot Henri. Davaine Eric. Bodet Murielle épouse Decristan.

**Indemnités de conseil au comptable** : le taux de 100% est voté à l'unanimité.

**Retrait de la commune de Saint Vincent du SICCDE** (carnivores errants) approbation à l'unanimité.

**Modification des statuts du syndicat des eaux du Velay** suite à l'adhésion de 3 nouvelles communes soit Saint Paul de Tartas, Salettes, Ouides. Approuvé à l'unanimité.

**Service d'assistance technique à l'eau et l'assainissement** : il s'agit d'une convention relative à une mission d'assistance technique du département dans le domaine de l'assainissement et de la protection de la ressource en eau. Durée 4 ans, coût 616,40 euros en 2018 (0,40 euros par habitant DGF). Approuvé à l'unanimité.

**Proposition d'une expérimentation d'un service de médiation du centre de gestion** : la création de ce service est obligatoire, il s'agit d'une médiation préalable en cas de litige avec un employé. (Loi du 18 novembre 2016) le coût est la rémunération éventuelle du médiateur. Approuvé à l'unanimité.

### **Demande de subvention**

- Club de foot pour un investissement dans des abris de touche, pour un coût total de 2357,16 euros. Subvention de la Région 1270 euros. Il est demandé à la commune de prendre en charge la somme restante soit 1087,16 euros. + deux dalles en béton. Approuvé à l'unanimité.
- Cimade : cette association de soutien aux étrangers assure une permanence hebdomadaire de conseils juridiques. La demande est de 500 euros. M le Maire propose 350 euros, soit 10% du budget de fonctionnement du groupe local. approuvé par 8 voix pour 350, une voix pour 500 euros, et une abstention.
- Festival après la neige. Engagement de 1000 euros pour deux spectacles enfants, et un spectacle phare de très haute qualité. Approuvé à l'unanimité.

Avenants marché de construction du Calibert :

- Pepier Charrel (plâtrerie) sur DGD final + 959,16 € HT, nouveau montant du marché= 81 249,16 € HT.
- Eiffage : régularisation sur DGD final : +10 090,56 € HT. Nouveau montant du marché = 106 275,70 € HT.

- SATIBAT (sol) : avenant : + 307 euros mais il reste un litige sur la pose du sol ? approbation du DGD avec cette réserve.

### **Questions diverses :**

Le réfrigérateur de la Résidence est réparé, pour celui qui est au dépôt, un devis de réparation se monte à 168 euros. Décision de faire réparer et de le mettre au Calibert. Et remettre l'habituel dans la salle sous la mairie.

Signalétique logo du Calibert, le choix se porte sur deux emplacements. Le Conseil choisit de le positionner sur le bardage gris.

Reconduction de la ligne de crédit auprès de la Caisse d'Epargne : Pour un montant de 300 000 euros. un taux fixe 1,09 % (1,25% en 2017) et des frais de dossier 0,20% du montant. La Commission de non utilisation est de 0,25%.

Remplacement du poste de secrétaire. A ce jour 16 candidatures ont été reçues, dont aucune ne répond aux critères de sélection de la fonction publique territoriale (cadre B recherché).il est décidé l'ouverture de l'appel à candidatures à des agents contractuels titulaires d'un diplôme bac +2 (DUT – BTS) dans les spécialités comptables - juridiques - gestion des administrations.

Subventions à l'école : le montant total est de 55 euros par élève qui se décomposent en 40 euros de fournitures + 15 euros pour les projets éducatifs, pour un effectif de 87 élèves.

Participation de l'équipe municipale au défilé de chars de la foire du terroir : le char municipal porterait sur l'armistice de 1918 : Véhicule sur plateau. Soldats en figurants.

L'Ardéchoise : un gros travail de décoration de Chantal Russier. Il y aura un buffet de dégustation de produits locaux.

Chemin forestier à rénover à Arcelet , la rénovation est chiffrée à 25 000 euros dont 80% de subvention.il s'agit de la route forestière uniquement (partie boisée) parcelles D 1865 et D1868. La commune devra acheter un terrain pour un empiérement de 150m2 de terrain agricole et trois places pour dépôt de bois et pour le retournement.